



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

**Bruit : Seine-Saint-Denis**

Question écrite n° 6462

### Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les nuisances sonores que subissent les habitants du quartier pavillonnaire de Drancy (Seine - Saint-Denis) avec la ligne de la grande ceinture SNCF. Dans cette commune, le tracé de la future autoroute A 86 a été retenu en parallèle au passage actuel de cette ligne de chemin de fer. Les actions des Dranceens, avec leurs élus communistes, ont permis d'imposer une concertation avec les services de l'équipement aboutissant à un projet qui protégera les riverains à la fois des bruits de l'autoroute et de ceux de la grande ceinture SNCF. Celui-ci, soumis à l'enquête de l'utilité publique, a été accepté. En conséquence, il lui demande s'il entend construire rapidement, maintenant, l'autoroute A 86 dont tous les aménagements paysagers et les protections phoniques ont été étudiés pour répondre au double besoin de protection au niveau routier et ferroviaire.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'autoroute A 86, infrastructure indispensable pour assurer la cohérence du réseau de voies rapides en Ile-de-France, constitue l'une des priorités de l'Etat. A cet égard, il convient de rappeler que les dotations consacrées, jusqu'à la fin de 1988, à cette autoroute dont, le coût total, en l'état actuel du projet, est estimé entre 26 et 30 milliards de francs selon les options choisies pour la traversée de l'Ouest parisien, s'élevaient déjà à plus de 9 milliards de francs. En raison de l'importance des investissements restant à effectuer, il a été nécessaire, dans un premier temps, de donner la priorité à la réalisation des tronçons d'A 86 devant assurer la liaison entre les autoroutes A 1 et A 6. En Seine-Saint-Denis, cet objectif s'est traduit par la prise en compte, dans le cadre du contrat pour le IXe Plan, de la construction de la section comprise entre le carrefour Pleyel et le CD 114, avec raccordement à l'autoroute A 1 à La Courneuve. Cette section s'intègre, par l'intermédiaire des autoroutes A 1 et A 3, à la liaison projetée et permet par ailleurs au trafic en provenance des tronçons nord-ouest d'A 86 déjà en service d'emprunter cet itinéraire ; son achèvement devrait figurer prioritairement au prochain contrat entre l'Etat et la région, en cours de négociation. La section suivante, entre le CD 114 et le pont Repiquet (CD 115), est située sur le territoire des communes de La Courneuve et de Drancy et son coût est estimé à 1,4 milliard de francs, dont 400 millions de francs pour les acquisitions foncières ; 280 millions de francs ont déjà été affectés à sa réalisation, dont la poursuite sera négociée dans le cadre du futur contrat entre l'Etat et la région.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6462

**Rubrique :** Pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 décembre 1988, page 3526